

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via la plateforme ZOOM, le **mardi 19 mai 2020 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance extraordinaire du conseil se tient à huis clos. Tous les participants assistent à la séance extraordinaire par le biais de la plateforme ZOOM.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. COVID-19 - Établissement des services et des ressources essentiels.
4. Octroi du contrat ING20-P08-AO1 concernant des travaux d'aménagement du transport actif, trottoirs et piste multifonctionnelle.
5. Nomination de membres du conseil au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
6. Questions de l'assistance.
7. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation prévu par la loi relativement à la présente séance extraordinaire.

2020-177

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-178

COVID-19 - ÉTABLISSEMENT DES SERVICES ET DES RESSOURCES ESSENTIELS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 le décret déclarant l'urgence d'état sanitaire sur tout le territoire québécois et que cet état d'urgence a été renouvelé depuis;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a ordonné le 23 mars 2020 la fermeture de tous les commerces et de toutes les entreprises, à l'exception de ceux offrant des services essentiels;

CONSIDÉRANT QU'une organisation municipale comporte certains services essentiels qu'elle doit maintenir en tout temps, tels que, de façon non limitative, les services de déneigement, les activités d'entretien du réseau routier et des autres infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent, dans la mesure du possible, continuer à fournir les services à la population malgré la pandémie et que pour se faire, ils doivent déterminer les ressources jugées essentielles;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet l'organisme municipal doit, entre autres, déterminer :

- Les services essentiels devant être offerts aux citoyens;
- Les tâches essentielles devant être réalisées par les Services visés;
- Le nombre de ressources mobilisées pour desservir le Service.

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les services essentiels sont définis comme étant « Des services, des activités, des équipements relevant d'une municipalité ou d'un organisme municipal, et dont l'interruption, même pour un bref délai, aurait des conséquences sérieuses pour le citoyen, la collectivité ou la municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période de pandémie, le conseil souhaite également que la Ville attribue les ressources nécessaires afin d'aider ses citoyens vulnérables qui doivent demeurer en confinement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil délègue à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, le pouvoir de déterminer quels sont les services essentiels qui doivent être maintenus au sein de la Ville, et ce, selon l'évolution de la pandémie reliée à la COVID-19;

Que ce conseil délègue également à monsieur St-Onge le pouvoir de déterminer quelles sont les ressources requises pour rendre lesdits services essentiels ainsi que tout service à être offert aux citoyens dans le contexte particulier de la COVID-19, incluant les appels téléphoniques et les livraisons aux citoyens vulnérables devant demeurer en confinement.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur St-Onge, ce conseil délègue à monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, les pouvoirs énoncés ci-dessus.

2020-179

OCTROI DU CONTRAT ING20-P08-AO1 CONCERNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TRANSPORT ACTIF, TROTTOIRS ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE - EXCAVATION CIVILPRO INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Excavation Civilpro inc., au montant de 593 172,12 \$, incluant les taxes, concernant des travaux d'aménagement du transport actif, de trottoirs et d'une piste multifonctionnelle, dans le cadre du contrat ING20-P08-AO1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 12 mai 2020.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 20-10, au montant de 593 172,12 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-723, pour un montant de 30 152,20 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 58-218-12-813, pour un montant de 116 453,91 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 55-992-13-001, pour un montant de 54 756,52 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 58-218-12-723, pour un montant de 258 375,25 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-835-00-713, pour un montant de 77 806,82 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 55-992-12-557, pour un montant de 2 439,98 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-833-00-715, pour un montant de 53 187,44 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2020-180

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme les élus suivants afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, soit messieurs Yves Corriveau, maire et Louis Toner, conseiller municipal.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente extraordinaire du 19 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**